

L'EXÉCUTIF VA AUGMENTER DE 40 À 100 EUROS NET PAR MOIS LES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C

le Monde avec AFP

06 juillet 2021

Cette augmentation concerne 1,2 million de fonctionnaires de cette catégorie la moins bien payée dans les trois fonctions publiques. Le point d'indice, gelé depuis plus de dix ans, n'augmentera pas.



La ministre de la transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, le 5 mai 2021 à sa sortie de l'Élysée.
ANNE-CHRISTINE POUJOULAT / AFP

Gelé depuis plus de dix ans à la seule exception de 2016, le point d'indice des fonctionnaires ne bougera pas. Invitée [sur BFM-TV](#) mardi 6 juillet, la ministre de la transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, a annoncé que seul le salaire des fonctionnaires de catégorie C allait augmenter.

« Je propose une enveloppe plus petite et plus ciblée pour proposer 40 à 100 euros net de plus par mois selon l'ancienneté pour la catégorie C, la plus basse », a déclaré la ministre. Cette augmentation concerne 1,2 million de fonctionnaires de cette catégorie la moins bien payée dans les trois fonctions publiques : l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux publics. Selon la ministre, l'augmentation représente un budget de deux milliards d'euros.

Cette annonce intervient alors que les organisations syndicales de la fonction publique sont reçues par la ministre, mardi matin, à l'occasion d'un « rendez-vous salarial ». Les syndicats réclament, en vain, depuis des années une revalorisation du pouvoir d'achat pour les 5,5 millions d'agents de la fonction publique. Mais Amélie de Montchalin a justifié son refus d'augmenter le point d'indice :

« Le point d'indice n'augmentera pas. L'augmenter de 1 %, ça coûte deux milliards d'euros aux finances publiques (...) L'augmenter, ça voudrait dire augmenter tout le monde du même

pourcentage. Avec une augmentation de 1 %, ceux qui sont en bas de l'échelle aur[ai]ent entre 10 et 14 euros de plus par mois quand ce sera des centaines d'euros pour les directeurs dans les ministères. »

Exception faite de l'année 2016 où il a été revalorisé de 1,2 %, le point d'indice, qui sert à calculer la rémunération des agents publics, est gelé depuis 2010. Les syndicats dénoncent unanimement une perte de pouvoir d'achat qui pénalise les plus bas salaires et l'attractivité des métiers du service public.

« Baromètre de l'égalité »

Mardi, la ministre s'est également engagée à « relever les salaires des contractuels et s'assurer qu'ils sont tous au-dessus du smic ». « On va s'assurer qu'il y a beaucoup de promotions, on va lancer un baromètre de l'égalité comme dans le privé. Depuis 2017, on a une politique salariale cohérente », a assuré M^{me} de Montchalin.

« On était en retard sur des métiers comme les enseignants, les forces de l'ordre, les soignants, a-t-elle reconnu. Il y a aussi des inégalités au sein de la fonction publique sur les bas salaires, entre Paris et la province, les hommes et les femmes. » A compétences et ancienneté égales, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est en moyenne de 13 % dans la fonction publique.

La ministre a également rappelé une mesure déjà annoncée : la prise en charge forfaitaire par les employeurs publics des complémentaires de santé que les agents publics finançaient seuls jusqu'à présent.

Cette prise en charge d'au moins 50 % du coût des complémentaires de santé de tous les agents publics quel que soit leur statut était une mesure très attendue, dont l'application sera progressive : à partir de 2022 pour la fonction publique de l'Etat (FPE) et à hauteur de 15 euros mensuels jusqu'en 2026 pour la territoriale (FPT) et l'hospitalière (FPH).

Par le Monde avec AFP